

10.2 Confort et défauts des logements...

En 2014, dans les pays du nord de l'Europe, les logements sont mieux adaptés à la composition des ménages qu'en Europe centrale. Un Roumain sur deux vit dans un logement **surpeuplé**, alors que ce problème ne concerne que 2 % des Belges. Les logements des pays d'Europe centrale comportent moins de pièces : 2,7 pièces en Roumanie, 2,8 en Hongrie, 3,0 en Pologne et 2,9 en Bulgarie, contre une moyenne de 3,8 en Europe. Par ailleurs, les ménages qui les occupent sont de plus grande taille : 2,8 personnes en Roumanie, 2,6 en Hongrie, 2,8 en Pologne et 2,6 en Bulgarie, contre une moyenne de 2,4 en Europe. Les pays méditerranéens sont dans une position intermédiaire, à l'exception notable de l'Espagne, où les logements comportent en moyenne 4,7 pièces. Les Pays-Bas et la Scandinavie se distinguent par un surpeuplement important chez les moins de 30 ans, en raison sans doute d'une colocation répandue chez les jeunes. Le surpeuplement diminue avec l'âge, surtout après 50 ans, en lien avec le départ des enfants du domicile familial.

L'habitat individuel est plus confortable dans les pays du Nord que dans ceux d'Europe centrale, où une maison est plus souvent un bâtiment ancien qu'une construction moderne. Ainsi, en 2014, 21 % des Roumains vivent dans un **logement inconfortable** ; ils sont 37 % quand ils vivent en maison jumelée et 29 % quand ils vivent en maison individuelle. En ce qui concerne l'habitat collectif, l'inconfort est en moyenne plus fréquent dans les pays d'Europe centrale et une partie des pays médi-

terranéens (le Portugal, la Grèce, l'Italie) que dans les autres pays d'Europe et concerne plus souvent les petits immeubles plus anciens que les grands immeubles.

17 % des logements grecs sont situés dans un **environnement difficile**. C'est le cas de 15 % des logements néerlandais, roumains, italiens ou bulgares, mais seulement de 5 % à 6 % des logements scandinaves. En France, ce taux atteint 11 % des logements et 19 % chez les locataires du parc social. Dans les pays d'Europe centrale où le taux de grands immeubles est parmi les plus forts, le parc social est particulièrement touché par la dégradation des grands ensembles construits dans les années 1950. En Europe centrale et du Sud, la part du parc social a diminué à partir des années 1990, d'une part à la suite de la vente des logements sociaux ou de leur destruction, et d'autre part parce que la construction sociale n'a pas suivi le rythme général de la construction. Cette privatisation a eu pour conséquence de faire sortir du parc social la fraction des logements de qualité supérieure : 29 % des logements sociaux portugais, 24 % des italiens et 23 % des espagnols sont situés dans un environnement difficile ; c'est le cas de 41 % des logements en Roumanie, 32 % en Hongrie et en Bulgarie. Les propriétaires accédants, qui ont en général fait des choix de localisation plus récents, sont en moyenne un peu moins concernés par ces difficultés que les propriétaires non accédants, en France comme en Europe. ■

Définitions

Europe : voir *fiche 10.1*.

Surpeuplement : la norme retenue par Eurostat ne prend pas en compte la superficie des pièces. Voir *annexe Glossaire*.

Logement inconfortable : le taux de privation grave de logement est défini par Eurostat comme le pourcentage de personnes vivant dans un logement surpeuplé et présentant également au moins un des défauts suivants : absence de baignoire (ou de douche) et de toilettes, toit qui fuit, logement sombre.

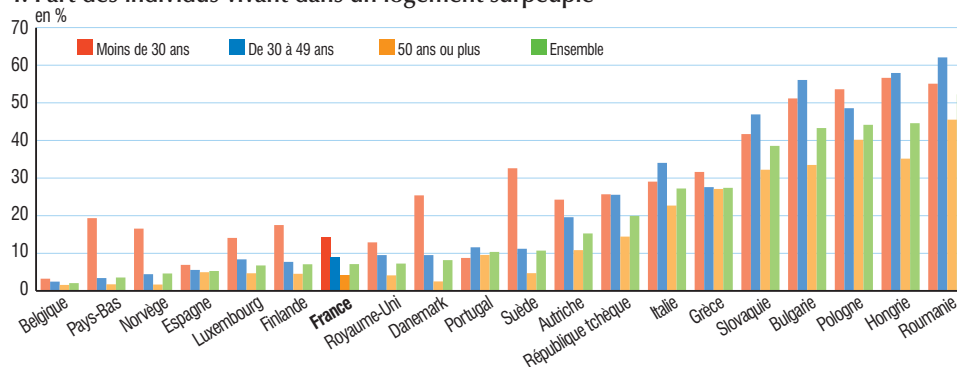
Environnement difficile : le ménage est confronté à au moins deux des trois difficultés suivantes dans l'environnement de son logement : 1) délinquance ou vandalisme ; 2) problèmes de bruit liés à l'environnement extérieur (trafic routier, industries, avions) ou aux bruits de voisinage (en provenance des logements voisins) ; 3) problèmes de pollution, d'environnement autres que le bruit liés à l'industrie ou au trafic routier (fumées, poussières, mauvaises odeurs ou pollution de l'eau).

Pour en savoir plus

- « Le logement social en Europe : tendances communes et diversités persistantes », in *Le logement social en Europe au début du XXI^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2010.

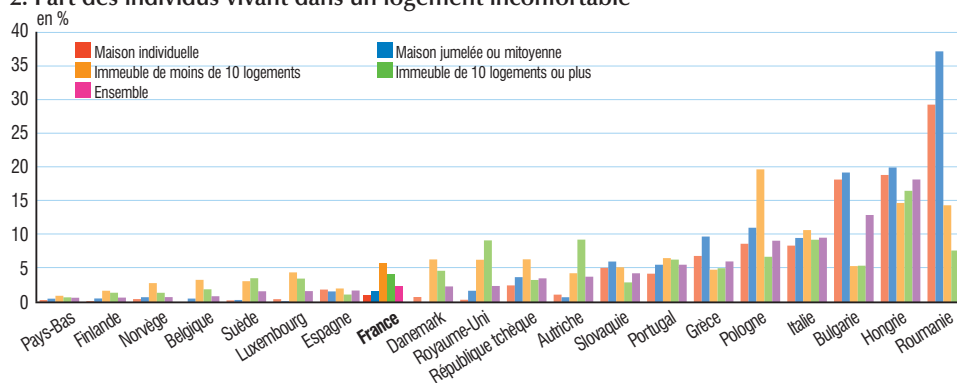
... dans l'Union européenne 10.2

1. Part des individus vivant dans un logement surpeuplé



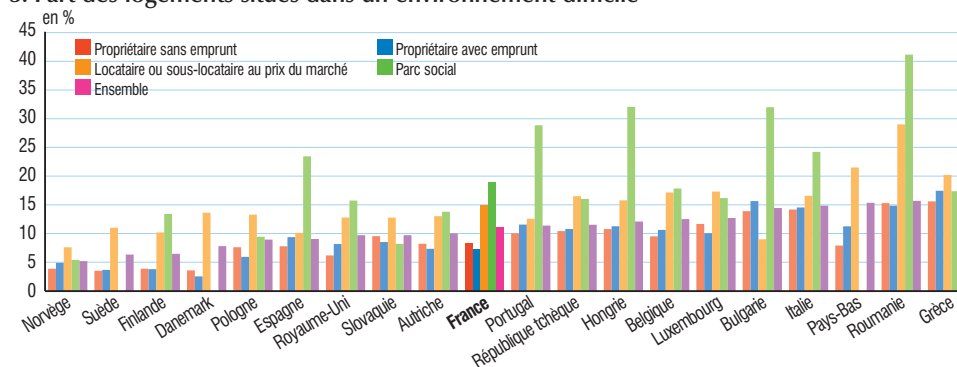
Champ : Union européenne hors Allemagne, Irlande, Malte, Chypre, Estonie, Slovénie, Croatie, Lituanie, Lettonie.
Lecture : en 2014, 33 % des Suédois de moins de 30 ans vivent dans un logement surpeuplé.
Source : EU-SILC 2014.

2. Part des individus vivant dans un logement inconfortable



Champ : Union européenne hors Allemagne, Irlande, Malte, Chypre, Estonie, Slovénie, Croatie, Lituanie, Lettonie.
Lecture : en 2014, 29 % des Roumains qui vivent dans une maison individuelle sont en situation d'inconfort.
Source : EU-SILC 2014.

3. Part des logements situés dans un environnement difficile



Champ : Union européenne hors Allemagne, Irlande, Malte, Chypre, Estonie, Slovénie, Croatie, Lituanie, Lettonie.
Lecture : en 2014, en France, 19 % des logements du parc social sont considérés comme étant situés dans un environnement difficile.
Source : EU-SILC 2014.